

Circonscription : **Lillebonne**
 École : **Primaire NOINTOT**

 Date : **08/11/2019**
 Heure de début : **18h00**
 Heure de fin : **20h45**
Liste des membres de droit : (En cas d'absence, préciser après le nom « Absent ou Excusé »)

La directrice :		Secrétaire de séance :		L'IEN :	
Mme Legay		Mme Cartel		Mme Mazari (excusée)	
Les enseignants :		Le maire ou son représentant :		Les représentants de parents d'élèves :	
Mme	Le Barbé	Mme	Courcot	Mme	Lepillier
Mme	Moehrlé	Le DDEN :		M.	Lemanier
Mme	Téqui	Mme	Jousse	Mme	L'Hostis
Mme	Cartel	Autres représentants : mairie, association ...		Mme	Caviglioli
M.	Deveaux	M.	Herrero 1 ^{er} adjoint au maire	Mme	Godet
Mme	Deveaux	Mme	Paris Atsem PS	Mme	Mazurier-Pesquet
Mme	Thouron	Mme/M.		Mme	Magloire La grève
Mme	Héluin	Mme/M.		Mme	Tinel (absente)
Mme		Mme/M.		Mme/M.	
Mme/M.		Mme/M.		Mme/M.	
Mme/M.		Mme/M.		Mme/M.	
Mme/M.		Mme/M.		Mme/M.	
Mme/M.		Mme/M.		Mme/M.	
Mme/M.		Mme/M.		Mme/M.	
Mme/M.		Mme/M.		Mme/M.	
Mme/M.		Mme/M.		Mme/M.	
Mme/M.		Mme/M.		Mme/M.	

ORDRE DU JOUR (cocher les points abordés)

Pédagogie		Organisation		Administratif	
Équipe pédagogique		Équipement numérique		Équipement sportif	
Effectifs et structure pédagogique	X	Partenariat		Règlement intérieur	X
Organisation du temps scolaire	X	Accueil des PES		Sécurité : modalités des exercices d'évacuation et de confinement (PPMS)	X
Programmations de cycles		Bilan de fin de cycle		Fêtes d'écoles	X
Évaluations nationales	X	Travail avec le RASED ou le pôle ressource			X
Évaluations internes		Aide aux élèves en difficultés : modalités de prise en charge			
Projet d'école (présentation, bilan, sorties...)	X	Décloisonnement, échanges de service			
Intervenants	X				
Bilan de coopérative scolaire (financier et projets)	X				
Évaluation					
Matériel didactique					
APC choix et contenus					

Délibérations du Conseil d'école :

Chaque point de l'ordre du jour est repris ci-dessous :

CONSEIL D'ÉCOLE DU 8 NOVEMBRE 2019

Ordre du jour:

- Effectifs de rentrée et répartition
- Bilan coopérative scolaire 2018/2019
- Projet d'école
- Règlement intérieur
- Vie scolaire
- Restauration scolaire, hygiène
- Sécurité et équipements
- Questions diverses

Résultats aux élections des représentants de parents :

Taux de participation : 61,15 % (l'an dernier 54,12%)

159 votants sur 260 inscrits.

Une seule liste, 8 titulaires élus.

Suite aux nouvelles dispositions proposées cette année, le conseil émet un avis favorable pour que l'an prochain et les années suivantes le vote ait lieu uniquement par correspondance.

Effectifs de rentrée et répartition:

L'école compte aujourd'hui 185 élèves pour 8 classes (identique à l'an dernier)

La répartition est ainsi faite:

PS :	Mme THOURON	17
MS :	Mme DEVEAUX	19
GS :	M. DEVEAUX	25
CP :	Mme LEGAY, Mme HELUIN	24
CE1 :	Mme LE BARBE	25
CE2 :	Mme MOEHRLE	23
CM1 :	Mme TEQUI	27
CM2 :	Mme CARTEL	25

Pour l'instant, 24 PS sont prévus pour la rentrée prochaine.

Nointot 13 et Raffetot 11

Bilan coopérative scolaire 2018/2019:

Le bilan de l'année 2018/2019 est présenté aux membres du conseil d'école.

Il a été vérifié par les membres de la commission de contrôle.

Produits: 10110,46 € Charges: 9717,82 € Bénéfice : + 392,64 €

SOLDE au 31 août 2019 : **8417,44 €**

Bilan des actions 2018/2019 :

- Sorties scolaires + spectacles et déplacements : - 4899,40 €

Le transport représente environ les deux tiers du montant d'une sortie.

- Chocolats de fin d'année : + 1218 €
- Photos de classe : + 868,40 €
- Fête de l'école/Kermesse : + 1086,51 €

Subvention mairie de Nointot : 800,00 €

Subvention mairie de Raffetot : 300,00 €

A ce jour, 84% des participations volontaires ont été versées.

Pour rappel : 1 enfant 18,00 €

2 enfants 28,00 €

3 enfants 35,50 €

4 enfants 43,00 €

Le cahier des comptes de la coopérative scolaire est consultable au bureau de la directrice les jours de décharge ou sur rendez-vous.

Pour l'année 2019/2020, font partie de la commission de contrôle :

Mme Cartel, enseignante et Mme L'Hostis, parent d'élèves

Projet d'école 2017/2020 :

2017/2018 : axe 1 maîtrise de la langue

2018/2019 : axe 2 domaine des mathématiques

2019/2020 : axe 3 amélioration de la relation avec l'ensemble des partenaires, construire une école bienveillante, améliorer le climat scolaire.

Les objectifs pour cette année concernent le développement durable et l'amélioration du climat scolaire notamment en récréation.

Des temps de débat/discussion sur la vie scolaire ont été intégrés dans les emplois du temps des classes. Ces temps font partie de l'enseignement moral et civique.

Les enfants ont déjà fait des propositions et mis en place des actions notamment les « médiateurs ». Dans chaque classe, à tour de rôle, 2 enfants sont médiateurs pendant les récréations.

Des jeux ont également été achetés ou récupérés pour les récréations. Plus les enfants sont occupés, moins il y a de conflit. Une organisation de rotation est mise en place dans chaque classe pour les jeux.

L'équipe enseignante va retravailler en conseil des maîtres à une meilleure mise en place et une réelle coopération des enfants.

Les parents sont prêts à aider pour trouver de nouveaux jeux ou des bacs de rangement pour les jeux.

Il est également proposé de peindre des jeux au sol.

Règlement intérieur:

Le règlement intérieur fixe les droits et les devoirs de chaque membre de la communauté éducative (parents, enseignants, enfants, adultes intervenant à l'école). Il définit les règles de vie de l'école sur les temps scolaires et péri-scolaires (école/cantine/garderie)

Depuis cette rentrée, l'obligation d'instruction vaut pour les enfants dès l'âge de 3 ans.

Au vu de ces changements, le règlement intérieur doit être revu sur plusieurs points.

La directrice propose quelques modifications que le conseil accepte.

Le règlement est adopté à l'unanimité.

Il est proposé de faire une ou plusieurs concertations avec des membres volontaires des trois parties (enseignants/mairie/parents) pour réécrire un règlement intérieur au plus près des obligations actuelles. Ce nouveau règlement serait validé lors du premier conseil d'école 2020/2021.

Animations scolaires :

- ➔ Les 3 classes de CE2, CM1 et CM2 bénéficient d'un animateur EPS agréé à raison d'une séance de 50 minutes par semaine durant toute l'année. (prise en charge financière CVS)
- ➔ Les 2 classes de CP et CE1 bénéficient d'un animateur EPS agréé à raison d'une séance de 50 minutes par semaine durant toute l'année (prise en charge financière par les communes de Nointot et Raffetot)
- ➔ Les intervenants apportent leur technicité et le matériel pour les 5 disciplines suivantes : golf, badminton, kinball, cirque et course d'orientation. Chaque enseignant fait au moins une deuxième séance d'EPS avec sa classe. L'école utilise les nombreuses infrastructures municipales (salle polyvalente, dojo, city et stade).
- ➔ Les 3 classes de maternelle utiliseront également le dojo pour une séance de motricité selon les besoins.
- ➔ 6 classes, de la GS au CM2, vont ou iront à la piscine de Bolbec le mardi matin pour une période d'un trimestre.
- ➔ Les 5 classes de l'élémentaire bénéficient de l'intervention d'une musicienne du conservatoire de Gravenchon.

Une séance de 60 min le jeudi une semaine sur deux pendant toute l'année.

Projet commun : « Le développement durable » Apprentissage de chants sur le thème et création d'instruments réalisés à partir de recyclage.

Les 3 classes maternelles font chorale ensemble le jeudi matin.

- ➔ Les APC ont lieu les lundis, mardis et vendredis de 16h30 à 17h15 (45 minutes). Les enfants bénéficient d'aide pour remédier aux difficultés d'apprentissage.

Les enfants de Raffetot bénéficient d'une activité Ludisport le vendredi. Dans la mesure du possible, l'école prend en compte cette activité qui empêche les Raffetotais d'avoir APC le vendredi.

Les APC ont lieu par période, de vacances à vacances. Les parents des enfants concernés sont informés avant chaque période.

→ Le pôle ressource de la circonscription comprend psychologue scolaire, médecin scolaire et enseignants spécialisés. Les enseignants de l'école font appel à ce pôle ressource quand les aides mises en place en classe ne suffisent plus à enrayer la difficulté scolaire. Les parents sont toujours informés avant la demande d'intervention du pôle ressource et doivent donner leur accord.

Les représentants de parents proposent d'informer par écrit tous les parents de l'école de l'existence de ce pôle ressource.

→ L'école va renouveler sa demande d'intervention auprès de la CVS sur l'e-Enfance (travail sur les risques des usages du numérique et sur le cyber-harcèlement). Ces interventions s'adressent aux élèves de CE2, CM1 et CM2.

→ Les élèves de CP et CE1 ont passé les évaluations nationales en septembre. Les parents des deux classes ont été reçus par les enseignantes.

Ces évaluations sont un outil d'aide diagnostique afin d'orienter la programmation de travail de chaque classe ainsi que le projet d'école qui concerne toutes les classes de la PS au CM2.

→ Novembre/décembre : grilles de fin d'année (vente de cases au profit de la coopérative scolaire)

Actions au profit de la coopérative :

- En octobre : vente de bulbes d'automne en provenance de Hollande
- Novembre/décembre : chocolats/grilles de fin d'année
- Mars/Avril : photos de classe
- Juin : Kermesse/fête de l'école

Animations pour les enfants :

- Participation à la cérémonie du 11 novembre au monument aux morts avec les élèves de CE2, CM1 et CM2 volontaires.
- Courant décembre : sortie au cinéma pour toute l'école (1 séance pour les maternelles, CP et 1 séance pour les CE1, CE2, CM1 et CM2)
- Sur le thème du projet d'école, les ambassadeurs du tri de la CVS sont intervenus dans les 8 classes pour réexpliquer l'importance du tri sélectif et le recyclage.

Les enfants pratiquent le tri sélectif dans les classes depuis plusieurs années déjà (deux poubelles, jaune et grise, sont présentes dans chaque classe). Les enseignants demandent à ce que le tri effectué par les enfants soit valorisé en fin de parcours par les employés municipaux chargés du ménage.

L'école participe également à la collecte de piles usagées et cartouches d'encre vides.

La municipalité informe le conseil qu'un tri sélectif est également mis en place à la cantine (déchets non recyclables, déchets alimentaires et déchets recyclables). Les déchets alimentaires sont repris par la société Bin Happy et revalorisés en biogaz.

Hygiène et Restauration scolaire :

- Il est arrivé plusieurs fois déjà que le deuxième service à la cantine n'ait pas fini de manger à 13h20. Bien que la cantine soit située dans l'enceinte de l'école, la directrice demande à la municipalité que les enfants retardataires soient accompagnés tous ensemble par les agents de service classe par classe (2 classes concernées) plutôt que de les laisser arriver dans leur classe au compte goutte et traversant la cour de récréation en courant. En effet, les enseignants récupèrent normalement à 13h20 les enfants qui ont mangé à la cantine et vont ensuite ensemble en classe pour accueillir les enfants externes. Ils ne peuvent donc pas voir les retardataires de cantine dans la cour. La municipalité en informera son personnel.
- La directrice demande également à ce que les toilettes ne soient pas déjà nettoyées avant 16h30 (fin de classe) voire 17h15 (fin des APC). Les enfants doivent pouvoir s'y rendre en rentrant de sport à 16h20 ou en attendant le car de Raffetot à 16h30. Mme le Maire nous informe que le message a déjà été passé.
- Plusieurs PAI (projet d'accueil individualisé) ont été mis en place pour des enfants allergiques, asthmatiques ou nécessitant la prise de médicament sur le long terme. La directrice, les enseignants concernés ainsi que la municipalité (pour cantine et garderie) ont une copie. Dans chacune des classes concernées, une affiche indique clairement l'endroit où se trouve la trousse d'urgence contenant les médicaments de l'enfant.
- Mme le maire informe le conseil que le réfectoire a été refait à neuf cet été (peinture) et que des stickers décoratifs ont été collés sur les murs pendant les vacances d'octobre.
- Les parents demandent s'il est possible d'utiliser les vélos, trottinettes ou ballons sauteurs pour les maternelles sur le temps du midi. La municipalité répond que cela n'est pas possible par manque de temps et de personnel de surveillance.
- Les parents demandent également s'il est possible d'ouvrir la BCD sur le temps du midi pour les élémentaires. La directrice précise qu'il faudrait au moins un adulte pour éviter le désordre à l'intérieur de la BCD. La municipalité indique qu'elle n'a pas de personnel suffisant et la proposition de parents bénévoles est refusée : problème de responsabilité d'après la mairie.

Sécurité et équipements :

- La directrice remercie la municipalité pour les travaux effectués pendant les grandes vacances (changement des fenêtres de la classe de CP et peinture sur deux des quatre murs).
- L'exercice incendie a eu lieu le 17 septembre : aucun incident. La clé de la deuxième barrière a été accrochée dans la BCD (nécessaire en cas d'alarme si une classe y est présente)
- Le PPMS risques technologiques est reporté au 19 novembre (date académique).
- Nous sommes toujours en niveau Vigipirate « sécurité renforcée-risque attentat ». L'exercice PPMS intrusion a donc été effectué le 7 octobre. Deux classes ont confondu l'alarme incendie et l'alarme PPMS et sont sorties au lieu de rester à l'abri.
- La directrice expose aux membres du conseil les modalités des 3 exercices :
 - incendie : système avec des boîtiers incendie dans chaque lieu de l'école (classes, cantine, salle de motricité) qui déclenche une sonnerie incendie. Lieu de rassemblement : place de la Fontaine devant l'école.
 - PPMS risques majeurs : une sonnerie (différente de l'incendie) qui ne peut être déclenchée que du bureau de la directrice (respectant 3 fois un son montant et descendant). Toutes les classes sont confinées dans le bâtiment maternelle. Il est demandé à la mairie si le volume sonore peut être augmenté car il est faible pour les classes les plus éloignées du bureau.
 - PPMS intrusion/attentat : La même sonnerie, que PPMS risques majeurs, est utilisée mais sans répéter le son 3 fois. Chaque classe doit rester sans bruit dans la classe où elle est. Le fait que ce soit la même sonnerie prête à confusion. Il est demandé si un troisième système d'alerte (son différent ou système lumineux) pourrait être installé. La mairie ne sait pas si cela existe. Elle va voir ce qu'il est possible de faire.
- Lors d'une coupure de courant, il a été relevé que plusieurs blocs « issue de secours » ne fonctionnaient pas et qu'il n'y en avait pas dans les 4 classes de CE et de CM. Ils vont être installés. Mme le Maire précise que la sécurité des bâtiments est vérifiée tous les ans et qu'il n'y a donc pas de problème.

- Mme le Maire informe le conseil qu'un exercice incendie sera effectué sur le temps de la pause du midi avant les vacances de fin d'année.
- Les parents demandent à la municipalité s'il est possible d'installer des bancs dans la cour de récréation.
- Ils demandent aussi si le bureau de la directrice pourrait être refait car c'est le lieu où sont accueillis les parents et il est dans l'état depuis vingt ans. Il y a aussi eu des fuites d'eau avec les fortes pluies.
- Les parents demandent (comme l'an dernier) un auvent à la grille d'entrée de l'école pour protéger des intempéries la personne qui surveille les entrées.
Refus : utilisation du parapluie.

Questions diverses:

- ➔ Les parents demandent à la municipalité pourquoi la subvention versée à l'association ANDEL, pour la classe de découvertes des CM2, est basée sur le nombre d'élèves de l'année précédente. Mme le Maire explique que le nombre d'élèves est connu en septembre, que le budget (100 € par enfant) est voté en début d'année civile suivante et que la subvention est versée à l'association ANDEL en juillet/août (donc après la classe de découvertes qui a lieu au printemps). L'enseignante de CM2 explique aux parents que l'association ANDEL prend en charge financièrement une part différente chaque année pour que les parents aient toujours un reste à charge à peu près équivalent d'une année sur l'autre. Les parents expriment le besoin d'avoir plus d'info sur l'association ANDEL et ses actions. Leur demande sera transmise à la présidente de l'association.
- ➔ Les parents soulèvent le problème des enseignants absents et non remplacés à l'école. Cela s'explique par le peu de remplaçant disponible et le fait que l'école compte 8 classes. Il est plus facile de répartir des élèves dans notre école sur les autres classes alors que cela pose problème dans les petites écoles à 2 ou 3 classes.
- ➔ Les parents demandent à ce que les réunions de rentrée des classes aient lieu vers 18h00 (voire plus tard) plutôt que 17h00. Ou bien que les enseignants proposent un compte-rendu de la réunion.
- ➔ Les parents informent le conseil qu'ils ont créé un compte facebook afin d'échanger avec tous les parents. Ils ont également distribué à tous les parents un trombinoscope et leurs comptes email et facebook.
- ➔ Garderie scolaire : Les enfants sont en général très contents de l'accueil.

Par contre, il est constaté un nombre d'enfants supérieur à 25 notamment le jeudi soir (des parents ont compté jusqu'à 30 enfants). La municipalité précise que 2 personnes sont présentes de 16h30 à 17h00 et qu'après 17h00 les enfants sont beaucoup moins nombreux.

Suite à la demande renouvelée des parents concernant la possibilité de faire les devoirs à la garderie, la municipalité répond que cela est possible, qu'il y a quelques bureaux mais que le personnel ne fait pas de soutien scolaire et que c'est aux enfants de les faire seuls.

→ Dates des prochains conseils :

mardi 10 mars 2020 à 18h00

vendredi 5 juin 2020 à 18h00

La séance est levée à 20h45.

Décret n°90-788 du 6 septembre 1990 – Organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art. 20. - A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

Signatures :

Président de séance

Secrétaire de séance :



Transmis à l'IEN par la directrice d'école le 29.11.19

Partie réservée à la circonscription

Document reçu le :	Ce compte-rendu n'appelle aucune remarque particulière	
Réponse fournie le :	Ce compte-rendu appelle les remarques suivantes	
Remarque(s) éventuelles(s)		
L'IEN		